

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le **27 JUIN 2019**

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DPE 18 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2018.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif, supplémentaire et la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 11, 12 et 13 décembre 2017, des 4,5 et 6 juin 2018 et des 14,15,16 et 19 novembre 2018 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2018 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) : 53.158.969,64 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 43.528.750,40 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2017 : 2.070.546,70 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2018 ont été évaluées à (décision modificative n°1) : 53.158.969,64 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 43.874.869,13 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2017 : néant

BALANCE

Dépenses : 43.528.750,40 euros
Recettes : 43.874.869,13 euros
Solde exécution 2018 : +346.118,73 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2018 : 1.724.427,97 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2018 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) : 101.505.293,67 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 90.044.358,27 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2017 reporté : néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2018 ont été évaluées à (décision modificative n°1) : 101.505.293,67 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 98.222.705,85 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2017 reporté* : 1.696.727,34 euros

*Hors part de l'excédent affecté à la section d'investissement

BALANCE

Dépenses : 90.044.358,27 euros
Recettes : 98.222.705,85 euros
Solde exécution 2018 : +8.178.347,58 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2018 : 9.875.074,92 euros

Article 2 : Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de 1.724.427,97 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2019.

Article 3 : Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 9.875.074,92 euros, sera reporté pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068) au budget supplémentaire de 2019.

1^{er} adjoint à la Maire de Paris,

Emmanuel GREGOIRE